



www.cpnefp-pharmacie.org

*Commission paritaire nationale
de l'emploi
et de la formation professionnelle
de la Pharmacie d'officine*

DÉCISION

Vu le procès-verbal en date du 26 juin 2018 du jury d'examen du certificat de qualification professionnelle,

CQP dermo cosmétique pharmaceutique

dont la formation est accessible aux titulaires du brevet professionnel de préparateur en pharmacie,

Vu le référentiel de certification,

Vu le règlement de l'examen,

Le certificat de qualification professionnelle (CQP) est décerné, pour les candidates du centre de **VILLENEUVE D'ASCQ (59)** à :

BART Camille	HENICHARD Aurore
LAMS épouse BILLET Anne-Sophie	LANNOY Amandine
BLANQUART Anais [avec les félicitations du jury]	LECROARD Florine
BULLIER Alisson [avec les félicitations du jury]	LOISEAU Laura
COURBEVILLE Angélique [avec les félicitations du jury]	MARIN Faustine
CRINI JUSTINE	NEPVEU Marion
DAD Anissia [avec les félicitations du jury]	PEYOU Céline
DUBOISSET Chloé	RENAU Fanny
EL FRID Rimme	SALON Céline
GENEL Capucine	SLIMANE Syrine
GNILKA Cathy	VANGRAEFSCHPEPE Marie
	VARLET Louise
	VERROUST Chloé [avec les félicitations du jury]

Fait à Paris, le 26 juin 2018,
le président de jury,

Philippe DENRY

